

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Pascal DURAND**, 2ème adjoint.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX.**

Absents : .

Représentés : **Anne ROZAIRE pouvoir donné à Jean-Claude ROMARY, Séverine HUSSON pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Marcel TEDESCO pouvoir donné à Pascal DURAND.**

Madame Stéphanie HINDELANG a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 69_2025 : Examen du rapport d'activités de la CCMM (2020-2025)
N° de délibération : 69_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

Le Président informe l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes Moselle Madon lui a communiqué le rapport d'activité 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Maire a été chargé de bien vouloir le présenter à son conseil municipal.

Il précise qu'afin d'offrir une vision plus complète du travail engagé sur le territoire, les actions y sont replacées dans une dynamique pluriannuelle couvrant la période 2020-2025 et que la CCMM reste à la disposition des élus pour tout renseignement complémentaire ou pour accompagner, si nécessaire, la présentation de ce document.

Avant que le Conseil Municipal lui donne acte de cette communication, le Président souhaite que les élus se joignent à lui pour saluer le travail accompli par la Communauté de Communes Moselle Madon au cours de ce mandat et remercier l'exécutif de la CCMM pour sa gouvernance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 9 décembre 2025

Pascal DURAND,

2ème adjoint

